



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Développement majeur en matière de formation et de perfectionnement du personnel au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Sherbrooke, le 7 décembre 2016 – Le 2 décembre dernier, au terme de l'arbitrage de griefs déposés par l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) a reconnu ses obligations envers ses salariés en matière de formation et de perfectionnement. Il s'est aussi engagé formellement à relancer dès maintenant toutes les activités liées au plan de développement des ressources humaines (PDRH) et à établir une réelle collaboration patronale-syndicale dans ce dossier.

« C'est un déblocage très attendu, s'est réjoui Emmanuel Breton, responsable politique de l'APTS en Estrie, car notre syndicat, qui représente la très grande majorité du personnel professionnel et technique dans la région, considère que la formation est essentielle. Nos membres ont à cœur d'être à la fine pointe des connaissances dans leur domaine pour pouvoir continuer à offrir des services de qualité. »

Depuis plus d'un an, les membres de l'APTS exigeaient du CIUSSS de l'Estrie - CHUS qu'il respecte ses obligations en matière de formation et de perfectionnement. Le syndicat avait déposé des griefs à ce sujet en février dernier. En juin, le porte-parole syndical avait remis au conseil d'administration une pétition de plus de 450 signatures, réclamant la résolution des litiges qui opposaient le syndicat et les directions concernées, dont celles des ressources humaines et des affaires juridiques.

La convention collective prévoit une procédure encadrée par des comités paritaires pour déterminer comment préparer le plan et dépenser le budget de formation et de perfectionnement alloué à chaque établissement. Or, le CIUSSS avait mis fin à tous les travaux des comités créés pour le PDRH. De plus, il avait négligé ou refusé de traiter les demandes de formation et n'avait pas transmis les budgets du PDRH au syndicat, privant ainsi les personnes salariées des activités de formation et de perfectionnement auxquelles elles ont droit.

« Les retards accumulés dans l'élaboration du plan portaient préjudice à nos membres, notamment à ceux et celles qui sont tenus par leur ordre professionnel de suivre un certain nombre d'heures de formation continue », précise Emmanuel Breton

À propos de l'APTS

Avec 32 000 membres, l'APTS est un acteur incontournable du réseau public de la santé et des services sociaux. Elle représente plus d'une centaine de titres d'emploi distincts parmi le personnel professionnel et technique dans les domaines du diagnostic, de la réadaptation, de la nutrition, de l'intervention psychosociale, du soutien clinique et de la prévention. En Estrie, près de 2 300 personnes salariées de cette catégorie d'emploi sont représentées par l'APTS.

-30-

Pour renseignements :
Emmanuel Breton, répondant politique de l'APTS pour l'Estrie
Téléphone : 819.574.5026 (cell.)